

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES TOURAINE**

**VAL DE VIENNE**  
14 Route de Chinon  
37220 PANZOULT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 037-200072668-20240527-DC\_2024\_05\_05-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués le 21 mai se sont réunis à la salle LE CUBE à Panzoult sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

**Date de convocation :**

21 mai 2024

**Nombre de délégués :**

En exercice : 58

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

**Etaient présents :**

M. MOREAU Serge, Mme LECLERC Claudine, M. SABOURIN Jean, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, Mme BROTIER Marie-Rose, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, Mme JUSZCZAK Martine, Mme VIGNEAU Nathalie, M. DE LAFORCADE François, M. LAURENT Patrick, M. ROY Jean-Jacques, M. BRUNET Thierry, Mme VOISINE-BRAULT Méлина, M. AUGRAS Laurent, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BREANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. CHAMPIGNY Dominique, Mme MORIN Françoise, M. DUBOIS Alain, M. LIBEREAU Franck, M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme BACLE Véronique, M. AUBERT Michel, Mme BOULLIER Florence, M. LIARD François, M. BOST Yvon-Marie, Mme BOISQUILLON Christine, M. d'EU Samuel, Mme RICHARD Annaïck, M. MORON Sylvère, M. ALIZON Christophe

**Etaient absents :**

Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, M. POTHIN Jean-Pierre, M. REDUREAU Jean-Claude remplacé par M. SABOURIN Jean, M. SALLÉ Nicolas remplacé par Mme BROTIER Marie-Rose, M. TALLAND Maurice, M. LE FUR Claude, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAUT Brigitte, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle remplacée par M. LAURENT Patrick, M. FOUQUET Claudy remplacé par Mme VOISINE-BRAULT Méлина, M. DURAND Olivier, M. POUJAUD Daniel remplacé par M. CHAMPIGNY Dominique, M. GABORIT Bernard, M. RAINEAU Laurent, Mme DECOURT Natacha, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, Mme QUERNEAU Naouël, M. ALADAVID Lionel, M. URSELY Frédéric, M. MERLOT Fabrice, M. CORNILLAULT Jacky, M. BIGOT Éric

**Pouvoirs :**

Mme ROCHER Aurélie à Mme JUSZCZAK Martine, M. DERNONCOUR Mark à M. DESBOURDES Francis, Mme SENNEGON Natalie à Mme MORIN Françoise, Mme RIDOUARD Marylène à Mme LECLERC Claudine,

M. CHAMPION-BODIN Théo a été désigné secrétaire de séance

N° : DC\_2024\_05\_05

**OBJET : PLUi : modification  
n°1 – bilan de la  
concertation**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes et sa compétence en matière « d'établissement, révision et suivi d'un PLU intercommunal » ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes approuvé par délibération du conseil communautaire n°DC\_2020\_01\_01 en date du 27 janvier 2020 ;

**VU** la délibération n°DC\_2023\_11\_13 en date du 27 novembre 2023 prescrivant la modification de droit commun n°1, les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;

**CONSIDÉRANT** le bilan de la concertation relatif à la modification de droit commun n°1 du PLUi ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des membres du conseil communautaire a disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation adressée en date du 21 mai 2024.

Monsieur le Vice-Président précise que le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi a fait l'objet d'une concertation dont l'ensemble des modalités définies dans la délibération du 27 novembre 2023 ont été effectuées :

- La parution d'articles pour les principales informations se rapportant à la modification de droit commun n°1 du PLUi et à son état d'avancement sur différents supports (bulletin communautaire, bulletins communaux, site internet des communes concernées, ...),
- La création d'une rubrique « modification de droit commun n°1 » du PLUi sur le site internet de la CC mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de la procédure,
- La mise à disposition au siège de la CC et dans chacune des mairies concernées, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public.

Le bilan complet de cette concertation présentant les actions réalisées, la synthèse des remarques et les conclusions, est annexé à la présente délibération.

Il précise que :

- Le bilan de la concertation relatif à la modification de droit commun n°1 du PLUi sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne et mis en ligne sur son site internet ;
- Ce bilan de la concertation sera annexé au dossier de modification de droit commun n°1 du PLUi de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Après avoir entendu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Vice-Président,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**Pour : 36 – Contre : 2 – Absention : 0**

- **TIRE** le bilan de la concertation du projet de modification de droit commun n°1 du PLUi de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **PROCÈDE** à l'affichage au siège de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne et dans les mairies des communes concernées, de la présente délibération durant une période d'un mois, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme,
- **CHARGE** le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Le Président,  
**Christian PIMBERT**

*Communauté de Communes  
Touraine Val de Vienne  
14 Route de Chinon  
37220 PANZOULT*

